

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-134

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 58, insérer l'article suivant:

Mission « Régimes sociaux et de retraite »

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.